

Intervention devant le conseil départemental du Loiret

Jeudi 7 décembre 2017

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les sous-préfets,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du conseil départemental et de l'État,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord vous remercier, Monsieur le président, de l'accueil que vous réservez, aujourd'hui, aux membres du corps préfectoral et aux chefs de services de l'État qui sont présents à mes côtés.

Je suis heureux d'être devant votre assemblée, pour la première fois depuis mon arrivée dans le Loiret il y a maintenant trois mois, afin de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans le département pour l'année 2016.

C'est un rendez-vous prévu par le Code général des collectivités territoriales, et c'est aujourd'hui devenu une tradition. Mais c'est aussi et surtout un moment important pour moi et pour l'ensemble des fonctionnaires qui m'accompagnent. Les missions de l'Etat dans le Loiret, ce sont eux qui les remplissent. Les

actions que je vais retracer devant vous sont le résultat de leurs efforts. Je suis satisfait du travail qu'ils accomplissent au quotidien et je tenais à le leur dire devant vous.

Je tiens à saluer ici mon prédécesseur, Nacer Meddah, puisque c'est sous son autorité que les actions dont je vais vous parler ont été entreprises.

Notre échange en ces lieux est l'occasion pour moi de revenir sur l'année écoulée, mais également sur les premiers mois de 2017, ainsi que sur les principaux éléments qui guideront notre action pour les mois à venir.

Il serait bien illusoire de prétendre à l'exhaustivité dans le recensement de toutes les actions menées par les services de l'État dans le Loiret. Il ne faudrait pas oublier toute l'activité de traitement des dossiers au quotidien, et des événements plus exceptionnels et néanmoins fréquents.

Mais la finalité de mon action et des services de l'Etat n'est pas de gérer des procédures, elle est de contribuer, avec vous, à renforcer l'attractivité de ce territoire, à faire que ses habitants y vivent mieux, à mettre en valeur ses nombreux talents.

Contribuer avec vous : car le service public n'est pas l'apanage de l'Etat uniquement. Les élus locaux dédient tout leur temps et toute leur énergie au service des citoyens. En cela, nous avons tous, ici, le même but et les mêmes principes. Etat, collectivités, nous défendons ensemble l'intérêt général, par nos propres moyens mais dans la même direction. Je salue très sincèrement la qualité du dialogue et des relations qui existent ici entre l'Etat et le conseil départemental. Ces relations sont fondées sur le respect mutuel et la volonté de

faire avancer les dossiers pour le bien de nos concitoyens. Je veux vous en remercier chacun personnellement.

Si ces relations sont aussi fructueuses, c'est notamment grâce au travail d'Hugues Saury. Il a contribué à mener avec nous un dialogue ouvert, franc et efficace pour que nous servions au mieux les intérêts des habitants du Loiret. Et je salue aujourd'hui Marc Gaudet, nouveau président du conseil départemental, dont je sais déjà qu'il a à cœur de continuer à entretenir ces bonnes relations de partenariat.

Dans le panorama, très large, des domaines d'intervention de l'État que présente ce rapport d'activité 2016, je souhaite plus particulièrement aborder trois domaines.

1) D'abord, je vous parlerai de la priorité principale des Français, c'est-à-dire la **sécurité**. C'est la mission fondamentale de l'État, sa première responsabilité, et le contexte difficile que nous vivons a rendu son action à la fois plus urgente et plus nécessaire.

2) Ensuite, je voudrais vous présenter tous les leviers mis en œuvre par nos services pour **développer l'activité économique** dans nos territoires, pour **encourager l'emploi** et pour **lutter contre l'exclusion sociale**. Ce sont également des priorités de nos concitoyens, et l'État travaille dans tous les domaines, avec les collectivités territoriales et les autres acteurs concernés, pour être à la hauteur de leurs attentes.

3) Enfin, je vous présenterai la manière dont **l'État modernise son action, sa relation avec les usagers, mais aussi sa relation avec les collectivités locales**.

L'adaptation de l'État aux changements du monde et de la société, et le pacte qu'il entend nouer avec ses partenaires locaux, sont des sujets de premier plan.

I/ L'action de l'État en matière de sécurité évolue pour faire face aux nouvelles menaces

La sécurité constitue le fondement du contrat social. C'est la première et la plus fondamentale des missions de l'Etat, celle qui légitime toutes les autres. Aujourd'hui, la menace est protéiforme, complexe, changeante. Pour faire face aux nouveaux défis sur notre société, l'Etat doit adapter sa stratégie de sécurité. Il a également dû développer le partenariat avec les collectivités, et en premier lieu avec les maires.

A) Lutte contre le terrorisme et la radicalisation

Il est bien entendu impossible de vous parler de sécurité sans commencer par vous parler de lutte contre le terrorisme. L'année 2016, comme l'année 2015, a été marquée par des attentats d'une gravité exceptionnelle. Elle a aussi été marquée par l'activation constante de l'état d'urgence et par une mobilisation exceptionnelle de tous les services concernés.

De l'État d'urgence à la loi du 30 octobre 2017.

Notre action est fondée sur quatre piliers : la lutte contre les filières terroristes, à l'étranger et en France, notamment par le renseignement ; la prévention de la radicalisation ; la sécurisation des lieux sensibles et la préparation de notre réponse à un éventuel attentat.

La recherche et la neutralisation des individus représentant une menace terroriste relève de la compétence de l'État. Dans le cadre de l'état d'urgence, des mesures sans précédent avaient été mises en œuvre en 2015. Elles ont été

poursuivies en 2016. Dans le Loiret, 32 perquisitions administratives et 6 assignations à résidence ont été effectuées l'année dernière. Dans les lieux publics, plus de 6000 personnes et 6000 véhicules ont été contrôlés.

La protection des populations, en particulier dans les grands rassemblements et dans les lieux sensibles a été renforcée par le dispositif de surveillance militaire « Sentinelle » et par la mobilisation des réservistes de la gendarmerie et de la police.

La sécurité des établissements scolaires est une priorité absolue. La rentrée scolaire 2017 a fait l'objet d'une attention particulière. Les mesures prises visent à mieux former les enseignants et les personnels encadrants, en application des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS). Plusieurs exercices ont été réalisés dans les établissements.

Depuis le 1er novembre dernier, nous ne sommes plus en état d'urgence, mais la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme nous a permis de maintenir un niveau de sécurité élevé. En particulier, cette loi nous permet de mettre en oeuvre des mesures en matière de lutte contre le terrorisme, comme les périmètres de sécurité, les visites et saisies ou les mesures de surveillance individuelle, tout en assurant la garantie des droits fondamentaux. La nouvelle mesure de périmètre de sécurité a été expérimentée sur le marché de Noël d'Orléans : nous avons travaillé ensemble, avec le maire d'Orléans et sa police municipale, les militaires et la police nationale sur la sécurisation de cet événement, afin que les fêtes de fin d'année puissent se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Des moyens renforcés pour la prévention de la radicalisation.

La lutte contre le terrorisme ne passe pas seulement par la protection des lieux et des personnes et par les répression. Elle passe également par la prévention de la radicalisation. Un plan d'action complet a été déployé pour lutter contre celle-ci. Il associe le conseil départemental, l'éducation nationale, les autorités judiciaires et administratives, l'administration pénitentiaire, les forces de sécurité intérieure et les maires, sous la coordination de mon cabinet. Une convention sur ce sujet a été conclue entre l'État et le département pour assurer un suivi social et psychologique des familles et des jeunes confrontés à un risque de radicalisation. Je me félicite de cette coopération étroite, qui est la seule manière dont nous pouvons espérer lutter contre ce fléau.

B) Lutte contre la délinquance, insécurité routière, police du quotidien

Bien sûr, notre mission de sécurité ne se limite pas à la lutte contre la radicalisation et le terrorisme. Elle comprend également ce qui représente l'une des priorités de nos compatriotes : la lutte contre la délinquance.

L'action de l'État contre la délinquance

Partout dans le département, la sécurité publique est assurée grâce à une coopération étroite entre la police nationale, la gendarmerie nationale et les élus locaux. Je tiens à souligner la qualité ce partenariat, auquel le département contribue avec des aides allouées en matière de vidéo protection.

A cet égard, l'année 2016 a été marquée par deux tendances positives dans le Loiret : la baisse sensible des vols liés aux véhicules (-7,9 % en 2016 par rapport à 2015, c'est-à-dire près de 1000 faits de moins par rapport à l'année

2012) et la poursuite de la tendance à la baisse des vols avec violence, pour la troisième année consécutive (-2 % en 2016). Ces tendances se poursuivent en 2017.

Toutefois, comme toujours dans ce domaine difficile, nous ne pouvons pas considérer que nous avons gagné. La vigilance doit être de mise pour d'autres types d'infractions, comme les cambriolages (en hausse de 15%, ils ont retrouvé en 2016 le niveau affiché en 2012. Heureusement, en 2017, ils ont jusqu'ici connu une baisse de 5 %).

Nos forces de l'ordre, police, gendarmerie et polices municipales, réalisent un travail remarquable et essentiel. Sur le terrain comme à travers leurs enquêtes, leur dévouement et leur présence infatigable sont le socle de notre sécurité commune.

La future police de sécurité du quotidien.

Pour améliorer et faciliter encore ce travail de premier plan, le gouvernement a annoncé une réforme d'ampleur : la police de sécurité du quotidien. C'est l'une des priorités de ce quinquennat, comme l'ont rappelé récemment le Président de la République et le ministre de l'Intérieur.

Quel est le but de cette réforme ? Il est double. C'est d'abord de répondre aux attentes de nos forces de l'ordre, dont l'engagement au service de nos concitoyens et les missions fondamentales de sécurité sont trop souvent parasitées par des procédures administratives trop lourdes, par des tâches inutiles et chronophages, par une trop grande accumulation de missions différentes. C'est aussi et surtout de répondre à l'inquiétude de nos concitoyens,

qui nous font part d'un réel sentiment d'insécurité au quotidien. Ils ne voient pas assez nos forces de l'ordre, ils n'ont pas assez l'occasion d'échanger avec elles, ils ne sont pas assez tenus au courant du travail qu'elles accomplissent. C'est tout cela qu'il est urgent de changer. Il faut resserrer le lien entre les forces de police et de gendarmerie et la population.

Le ministre de l'Intérieur a souhaité que cette réforme soit nourrie par une large concertation, partout sur le territoire nationale. A cette concertation, dans le Loiret, les élus et les polices municipales ont été conviées, et je les remercie de leur participation extrêmement constructive et intéressante. A l'issue de ces échanges, le gouvernement annoncera le détail de la réforme au début de l'année prochaine et mettra en place de premières expérimentations dans certains quartiers de nos villes.

Ce projet repose très largement sur une coordination toujours plus étroite entre les services de l'Etat et ceux des collectivités. C'est ensemble, en nous concertant et en travaillant dans le même sens, que nous pourrons satisfaire les attentes importantes de nos compatriotes.

La lutte contre l'insécurité routière

Il ne faut pas oublier, à côté de la lutte contre la délinquance, le travail des forces de l'ordre au service de la sécurité routière. Ce n'est pas toujours celui qui plaît le plus à nos concitoyens, mais il est essentiel à leur protection. Après une très forte hausse de la mortalité routière en 2015, la tendance en 2016 est à l'amélioration : le nombre de morts sur la route a diminué de 10% et les accidents corporels de 16%. Il faut noter que ces chiffres sont meilleurs que la moyenne nationale, où la tendance est à la stagnation voire à la hausse, et ce

n'est pas un hasard. En 2016, les forces de l'ordre du Loiret ont effectivement lancé une très forte mobilisation dans le cadre des contrôles routiers, pour la vitesse, l'alcool et les stupéfiants, et cette action d'ampleur (170 000 dépistages alcool) a porté ses fruits.

En matière de sécurité routière comme de lutte contre la délinquance, je me félicite tout particulièrement, dans le département du Loiret, de l'excellente coopération entre nos forces de sécurité : entre policiers et gendarmes, mais également et au quotidien entre polices municipales et police nationale ou gendarmerie. C'est par un travail en commun, coordonné et cohérent, que nous pourrons faire véritablement avancer les choses sur le plan de la lutte contre l'insécurité.

La lutte contre l'immigration clandestine.

Je tiens, par ailleurs, à vous parler d'un domaine bien précis qui, en matière d'action des forces de l'ordre, a été particulièrement sensible dans l'année 2016, et l'est toujours en 2017 : je veux parler de la lutte contre l'immigration clandestine. De nouveaux moyens ont permis de renforcer cette action, qui est suivie de près par nos compatriotes. L'année dernière, 336 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés, et 127 éloignements ont été réalisés par les services de l'Etat. Depuis le début de l'année 2017, ce sont 131 départs qui ont été réalisés, dont 48 transferts dits « Dublin » vers d'autres Etats membre de l'Union européenne.

Pour les assister, une direction interdépartementale de la PAF Orléans, compétente pour les 6 départements de la région Centre-Val de Loire, a été créée le 1er décembre 2016. Depuis, outre ses missions traditionnelles de police

aéronautique et de sécurisation des transports ferroviaires, il contribue à la lutte contre l'immigration clandestine aux côtés de la préfecture et des autres forces de sécurité intérieure. Depuis mon arrivée, j'ai souhaité que les actions des différentes forces chargées de l'éloignement soient mieux coordonnées pour mutualiser les moyens et accélérer les procédures.

C'est un travail difficile, délicat, tant sur le plan humain que sur le plan juridique, mais un travail important à mener, en parallèle de l'accueil des immigrés légaux et des demandeurs d'asile que nous recevons dans le département, pour que l'Etat conserve la maîtrise de sa politique migratoire.

C) Le travail constant de sécurité civile

Assurer la sécurité de nos concitoyens, c'est enfin assurer la sécurité civile. Les risques sanitaires, industriels, technologiques et naturels doivent être pris en compte par l'Etat et prévenus autant qu'il est possible.

Point sur les inondations de 2016.

C'est particulièrement en situation de crise que nos services font la preuve de leur détermination et de leur efficacité. Dans ces situations, les citoyens attendent à juste titre des pouvoirs publics, et en premier lieu de l'État, une implication et une action sans failles.

Notre département a été touché, au printemps 2016, par des inondations d'une ampleur inédite. Plus de 5 000 logements ont été inondés ; 200 personnes ont été naufragées sur l'autoroute A10, coupée pendant une dizaine de jours. Tous les moyens ont été engagés pour faire face à ces inondations. A la

préfecture, le centre opérationnel départemental a été activé pendant 7 jours et 7 nuits pour coordonner la gestion de crise. Près d'un millier de personnes ont été évacuées par les sapeurs-pompiers, qui ont réalisé pas loin de 5000 interventions. Les forces de sécurité ont été mobilisées sur tout le département. Les acteurs départementaux et locaux, élus, bénévoles, associations, ont tous participé à la gestion des événements. Je salue tout particulièrement l'action essentielle des maires, qui ont montré pendant cette crise toute l'ampleur de leur énergie et de leur dévouement pour leurs concitoyens.

Le travail ne s'est pas arrêté à la gestion de crise. L'accompagnement d'après-crise a été au moins aussi important. 304 communes sur les 326 du département ont été reconnues en situation de catastrophe naturelle. Des aides ont été immédiatement accordées aux sinistrés sur la base de dossiers sélectionnés par les 54 communes les plus touchées, pour un montant total de 905 000 €. Ce dispositif a été complété par des aides du conseil départemental, à l'issue d'une collaboration étroite dans l'identification des bénéficiaires. Les entreprises et exploitations agricoles ont également bénéficié d'un dispositif similaire. Les collectivités elles-mêmes ont reçu des fonds d'aide au relogement d'urgence, en plus d'une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités, de plus de 2 millions d'euros. 7 800 000 € de dégâts éligibles sur les biens publics non assurables ont été recensés.

Je veux rendre hommage aux élus, en premier lieu aux maires, aux services de l'État – en particulier du SIRACED-PC – et du département, à la police nationale et à la gendarmerie nationale, aux sapeurs-pompiers, aux associations de protection civile, aux personnels de santé, aux militaires et à tous les membres de la société civile qui ont travaillé sans relâche, et souvent sans sommeil, pour mettre à l'abri les populations, les écouter, les informer et

les accompagner.

La réponse apportée, tant dans la gestion de la crise que dans les aides mises en place, a souligné l'importance d'un partenariat étroit entre l'État et les collectivités territoriales.

Je tiens à préciser que les agriculteurs, fortement touchés par cette crise et les intempéries qui en étaient la cause, ont bénéficié d'une attention toute particulière de nos services, notamment via la mobilisation de la cellule d'urgence départementale animée par la DDT, et grâce à différents dispositifs de dégrèvement, d'avances de trésorerie et d'aides d'État.

Mobilisation pour la prévention des risques.

Même en dehors des moments de crise, l'activité de prévention des risques s'est poursuivie pour atteindre un haut niveau de vigilance, que ce soit par l'élaboration et la mise à jour des plans de prévention des risques, les missions d'inspection industrielles ou sanitaires, les contrôles des établissements recevant du public, les exercices de protection et, ce qu'il ne faut pas oublier, l'information des citoyens et des consommateurs. Je tiens à remercier ici le travail des agents de la direction départementale de la protection publique, qui ont été fortement mobilisés sur ces différentes missions.

II/ L'État développe l'activité économique dans nos territoires, encourage l'emploi et lutte contre l'exclusion sociale

J'en viens à présent à un autre domaine où il est crucial que nous agissions en commun, Etat et collectivités : il s'agit du développement de l'activité économique et de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion sociale.

Le Loiret est riche de nombreux atouts : une démographie dynamique¹, une géographie stratégique, aux portes de l'Île-de-France, un tissu économique diversifié, une agriculture qui reste forte, des industries compétitives, dans la pharmacie, la cosmétique, l'énergie, le caoutchouc, l'agroalimentaire. Un patrimoine historique et culturel exceptionnel, aussi, qui contribue à son attractivité. C'est à nous de faire fructifier ces atouts nombreux.

A) Les politique en faveur des entreprises et de l'emploi

Soutien à la compétitivité des entreprises.

Dès 2014, le gouvernement s'était donné pour but de donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir, à travers le pacte de responsabilité et de solidarité. Ce pacte a poursuivi son déploiement en 2016 et a produit ses effets.

Plus de 5000 entreprises de notre département ont bénéficié du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), pour un montant de 51 millions d'euros en 2016. 35 entreprises loirétaines ont été soutenues au titre de projets d'innovation par la BPI et 638 au titre de prêts avec garanties. Les aides à l'embauche, accordées aux PME pour les embauches jusqu'à 1,3 fois le SMIC, ont concerné près de 10

1 Qualificatif confirmé par l'INSEE : même si certaines projections envisagent une baisse de la croissance démographique dans plusieurs années, celle-ci reste et restera néanmoins positive et dans la moyenne nationale.

000 emplois.

Au-delà des entreprises déjà présentes dans le département, les services de l'Etat se sont mobilisés pour accompagner les porteurs de projet et l'implantation de nouvelles entreprises. La DDT, la DREAL, la DDPP leur assurent un soutien technique et les services de la préfecture jouent un rôle de coordonnateur des procédures administratives – car malgré les mesures de simplification engagées, ce soutien est encore nécessaire.

Dispositifs d'aide à l'embauche et d'accompagnement vers l'emploi.

L'Etat a pris des mesures structurelles pour assurer un retour pérenne de la croissance et donc une amélioration du niveau d'emploi, mais il a également mis en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le plan de 500 000 formations lancé en 2016 par le Président de la République s'est traduit dans le Loiret, en partenariat étroit avec le Conseil régional, de doubler l'effort de formation en faveur des demandeurs d'emploi. 8000 personnes ont pu bénéficier d'une formation d'adaptation au poste de travail ou de reconversion, vers les métiers dits en tension ou vers les métiers d'avenir. Pôle Emploi est chef de file actif sur ce dossier.

Le soutien à l'insertion par l'activité économique, dans des domaines comme le maraîchage, les espaces verts ou les services aux personnes, a également été développé grâce à 4,2 millions d'euros de financement, pour plus de 780 personnes accompagnées. Là aussi, c'est en partenariat étroit avec le conseil départemental que nous agissons, à travers une convention annuelle d'objectifs et

de moyens conclue entre l'État et le département, et je m'en félicite.

L'emploi des jeunes, en particulier, est un combat crucial. Le dispositif de la garantie jeunes a été déployé dans le Loiret en septembre 2016 par les trois missions locales en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. C'est un programme d'accompagnement qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité sociale et financière, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Il a pu profiter à 167 jeunes loirétains de l'Orléanais, du Giennois, du Montargois et du Pithiverais.

Mais l'Etat n'est pas seul dans ce combat pour l'emploi des publics les plus fragiles. Je salue l'engagement du conseil départemental dans ses orientations en faveur de l'insertion durable et de l'emploi.

Plan en faveur des agriculteurs.

Je voudrais vous parler maintenant du monde agricole, qui est un secteur majeur de l'économie et des territoires du Loiret et qui a été durement touché par une conjonction de facteurs défavorables. Comme vous le savez, la conjonction de conditions météorologiques défavorables et de prix mondiaux dépressifs a durement touché les agriculteurs dans leurs récoltes de 2016, auxquels s'ajoutent des crises plus structurelles dans certains secteurs.

Dès le début de la crise et en étroite concertations avec les OPA, des mesures d'aide de court et de moyen termes ont été prévues. Un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti a été accordé aux terres agricoles pour un montant de 6,9 millions d'euros dans le Loiret. Une avance de 90 % des aides de la PAC 2016, contre 50 % habituellement, a été débloquée. La garantie de la BPI est accordée

sur les prêts de restructuration.

Afin d'être attentif aux situations de détresse, savoir les identifier, les accompagner et les prendre en charge, la chambre d'agriculture a mis en place un dispositif d'écoute et je salue l'implication du Conseil départemental, qui l'a appuyé financièrement. La DDT, en première ligne sur les problématiques agricoles, coordonne cet exercice d'identification des situations de détresse, en croisant les informations de toutes les parties prenantes dans le respect de leur confidentialité. L'objectif est de prévenir le risque d'isolement, d'aller à la rencontre de ces agriculteurs, de proposer le plus tôt possible des solutions adaptées.

Dans le même temps, il faut inventer l'agriculture de demain, face à l'accroissement démographique et au réchauffement climatique. Des événements remarquables, comme l'Open agrifood qui vient de se dérouler à Orléans et dont le conseil départemental est un des partenaires essentiels, permettent d'avancer dans ce domaine. En cette matière le Loiret dispose de réels atouts et de réels savoirs faire.

B) Les politiques en faveur de nos territoires

Soutien au développement des territoires

L'État est engagé en faveur du développement des territoires du Loiret. Cet engagement s'inscrit d'abord dans le Contrat de plan État-région 2015-2020, qui prévoit 100 millions d'euros de crédits d'Etat pour le Loiret, notamment par les investissements en faveur de l'université d'Orléans, la réouverture de la ligne Ferroviaire Orléans Chateauneuf, les travaux routiers sur la Tangentielle

d'Orléans ou les maisons de santé pluridisciplinaires.

L'Etat soutient massivement les collectivités locales qui investissent pour et l'équipement de leurs territoires. La dotation d'équipement des territoires ruraux, qui en 2015 avait progressé de 45 % par rapport à 2014, est encore en progression en 2016, avec près de 8 millions d'euros. En 2017, elle s'est élevée jusqu'à plus de 9 millions d'euros et a permis de générer près de 50 millions d'euros d'investissements publics. Le fonds de soutien à l'investissement local, le FSIL, est également né en 2016, et a depuis permis au Loiret de bénéficier de 11 millions d'euros en faveur de projets qui ont représenté un montant total d'investissements publics de près de 50 millions d'euros. C'est dire à quel point l'action partenariale de l'Etat et des collectivités peut dégager un effet de levier efficace en faveur de l'investissement.

Par ailleurs, deux conventions ont été signées en 2016 avec des collectivités du Loiret dans le cadre des Territoires à énergie positive pour la croissance verte. Chaque lauréat bénéficie d'une enveloppe initiale pouvant atteindre un demi million d'euros pour réaliser des investissements en matière de performance énergétique et de développement durable. Ils s'engagent à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Le but est de proposer un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Politique en faveur de la ruralité.

Les espaces ruraux jouent un rôle essentiel dans l'économie productive et la compétitivité de notre pays. Ce sont des territoires de projet. C'est dans la complémentarité et la coopération entre les territoires urbains et ruraux que

naîtront des réponses constructives.

Aborder les enjeux propres aux territoires ruraux, c'est donc traiter de questions aussi diverses que le développement économique, l'emploi, le haut débit et la téléphonie mobile, le maintien des services publics, l'accès aux soins, les transports.

En 2017, 216 millions d'euros du FSIL ont été dédiés, sur le plan national, aux contrats de ruralité, qui visent à accompagner les projets de territoires en fédérant les partenaires et en donnant plus de lisibilité aux politiques publiques. Le département du Loiret a bénéficié, dans ce cadre, de 1,6 millions d'euros. Deux PETR du pays Loire Beauce et du pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ont déjà signé un contrat de ruralité. Chacun s'articule autour de 6 volets, dont la cohésion sociale, l'accès aux services et aux soins ou la revitalisation des centres-bourgs.

Vous pouvez compter sur la mobilisation de la sous-préfète de Pithiviers, référente départementale ruralité, du sous-préfet de Montargis, ainsi que sur les équipes de la Direction des collectivités locales et de l'aménagement sur tous ces sujets. Les projets inscrits aux contrats pourront également s'appuyer sur les financements de droit commun de l'Etat, les fonds européen, les crédits des collectivités territoriales et les financements des opérateurs comme la Caisse des dépôts, la CAF ou l'ADEME.

Je veux saluer la politique ambitieuse du conseil départemental en faveur des territoires ruraux, à la fois par sa nouvelle politique contractuelle mais aussi par son action exemplaire en termes d'équipement du haut débit et très haut débit qui favorise le télétravail, la télé médecine ou l'accès aux services publics en

zone rurale.

Politique de la ville

La politique en faveur de la ruralité a en quelque sorte son miroir, c'est la politique de la ville. Sur ce sujet, l'action de l'Etat continue d'être de première importance.

Presque 50 000 personnes, soit 7% de la population, vivent en quartier prioritaire dans le Loiret.

Les 5 contrats de ville, qui concernent 19 quartiers prioritaires situés dans 9 communes, ont été consolidés par une augmentation sensible des crédits apportés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires. 1,8 millions d'euros ont permis de contribuer au financement de 255 projets relatifs à la cohésion sociale, au développement économique, à l'emploi, au cadre de vie et au renouvellement urbain, ainsi que trois programmes de réussite éducative à Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Pithiviers. C'est 300 000 euros de plus qu'en 2015.

La démocratie participative dans les quartiers de la politique de la ville a été renforcée par la création de douze nouveaux conseils citoyens, composés d'habitants et d'acteurs locaux de la société civile. 39 postes d'adultes relais sont par ailleurs répartis, dans le Loiret, entre les collectivités territoriales et le secteur associatif afin d'être au plus près du terrain et des habitants. Ces différents acteurs sont, d'ailleurs, associés de près à notre concertation sur la police de sécurité du quotidien, projet qui les concernera directement.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain (NPNRU), l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu les quartiers de l'Argonne et de la Source à Orléans au titre des projets d'intérêt national, et ceux des Chaises à Saint-Jean de la Ruelle et des Montoires à Gien, en qualité de projets d'intérêt régional. Le coût prévisionnel s'élève à 1,6 millions à Orléans et 250 000 à Gien.

Là aussi, il s'agit d'une politique qui ne peut se concevoir sans un partenariat étroit entre l'ensemble des acteurs, et au premier titre, entre les collectivités et l'Etat.

C) La lutte contre l'exclusion sociale

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le département, chef de file en matière d'action sociale, et l'État, garant en dernier ressort de la cohésion nationale, ont une responsabilité particulière en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous y travaillons ensemble. Je me félicite de la forte implication du conseil départemental sur ce sujet, notamment à travers le schéma départemental de cohésion sociale, un schéma unique centré sur le parcours de la personne et porté par une dynamique d'inclusion et de proximité territoriale.

Je tiens également à saluer l'action de notre Direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDDJSCS). Ses services se sont attachés en 2016 à renforcer l'accès aux droits fondamentaux, à travers des forums d'accès aux droits, organisés en lien avec les municipalités concernées : Orléans, Pithiviers et Sully sur Loire. Au-delà de son apport

technique, l'Etat a soutenu financièrement ces initiatives.

La protection des publics les plus fragiles comprend notamment celle des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs vulnérables. 2800 mesures de protection juridique des majeurs ont été réalisées par les services agréés dans le département. L'Etat participe au coût de fonctionnement total à hauteur de 86%.

S'agissant des mineurs non accompagnés, je sais que le département du Loiret est confronté à cette problématique difficile, comme l'ensemble des départements de France. Vous y faites face dans le cadre de votre mission de protection de l'enfance et c'est un engagement très lourd. Comme vous le savez, le gouvernement en a conscience et il s'est engagé à faire évoluer le financement de ce dispositif.

Logement et hébergement d'urgence.

C'est dans le domaine de l'hébergement et du logement des personnes les plus défavorisées que les différents acteurs se sont particulièrement mobilisés.

Les structures pérennes d'accueil de droit commun sont nombreuses : près de 600 places d'hébergement d'urgence et 300 d'insertion. Pourtant, elles ont été occupées en totalité en 2016, signe que la pression est toujours très forte sur les dispositifs de veille sociale. Les publics vulnérables, comme les familles monoparentales, les femmes victimes de violence, les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, sont toujours trop nombreux. Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et les équipes du 115 ont été fusionnées pour garantir un haut niveau de veille, de service et d'accueil.

Point sur l'accueil des migrants.

Enfin, je ne peux pas parler des questions de cohésion sociale et de solidarité sans aborder celle de l'accueil des réfugiés. Le droit d'asile est un droit fondamental, qui trouve son origine dans notre histoire, dans nos engagements internationaux et dans nos obligations communautaires. C'est aussi une politique volontaire du gouvernement.

Face à la crise migratoire que traverse l'Europe, l'État français a pris ses responsabilités pour mettre à l'abri les personnes arrivées sur notre territoire, leur offrir un temps de répit, évaluer leur parcours, leurs besoins et leur proposer une orientation adaptée à leur situation.

Les services de la préfecture – et je salue ici l'ensemble des agents de la direction des migrations et de l'intégration – ont mis en place au 1er janvier 2016 un guichet unique des demandeurs d'asile pour faciliter le parcours des demandeurs, souvent perdus face aux différentes procédures qu'ils doivent suivre. Des dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement des migrants ont été déployés. Leur mise en place a nécessité de créer un partenariat entre l'Etat, avec les collectivités et les associations afin de faire émerger des propositions de logement et de dégager des capacités d'accueil supplémentaires. Plusieurs municipalités se sont engagées en faveur de l'accueil de réfugiés, en mettant à disposition un logement communal pour y héberger des ménages orientés au niveau national. Je tiens à les en remercier vivement.

143 migrants sont arrivés en région Centre-Val de Loire en 2016, dont 16 dans le Loiret, et ont été orientés en places d'accueil temporaires – service de l'asile (AT-SA) et en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile ACADA)

sur des places réservées. 21 réfugiés réinstallés, sous protection du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) et ne pouvant rester dans leur premier pays d'accueil, ont été accueillis dans le Loiret.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accueil de migrants en provenance de Calais ou de Paris, 205 personnes ont été accueillies dans le Loiret dans 5 centres d'accueil et d'orientation (CAO) disposant de 65 places. 2 centres d'accueil spécifiques pour les mineurs isolés (CAOMI) ont été créés et ont reçu 93 mineurs, dont 22 ont été réadmis par l'Angleterre.

L'accueil des réfugiés ne peut pas se concevoir sans action en faveur de leur intégration. Celle-ci concerne d'ailleurs l'ensemble des personnes étrangères nouvellement arrivées, en dehors du seul cercle des bénéficiaires de l'asile. Elle repose l'apprentissage de la langue française, des principes et valeurs de la République, et sur l'accès aux droits. 22 actions différentes relevant de ces différentes thématiques ont été financées dans l'ensemble du département.

III/ L'État modernise son organisation, sa relation avec l'utilisateur et sa coopération avec les collectivités territoriales

On imagine parfois que, lorsque l'Etat se réforme, c'est uniquement pour faire des économies, se désengager de certaines missions, se retirer de ses responsabilités. Rien n'est plus faux. L'État doit se réformer pour être fort.

Avec le décret du 7 mai 2015 portant Charte de la déconcentration, le Gouvernement précédent avait décidé de conforter l'État territorial, ses capacités d'initiative au plus près du territoire, ses responsabilités par rapport à l'administration centrale. Ces orientations sont toujours actuelles.

Renforcer l'Etat territorial ne se fait pas à l'encontre des collectivités locales. C'est tout le contraire. C'est d'ailleurs un sentiment qui a été largement exprimé par les élus locaux lors des concertations du mois d'octobre pour la conférence nationale des territoires : l'Etat déconcentré, qu'il s'agisse des préfetures, des sous-préfetures ou des directions territoriales, connaît les problématiques du terrain et travaille de manière extrêmement cohérente et coopérative avec les collectivités. Renforcer l'Etat territorial, c'est nous donner les moyens de travailler ensemble plus efficacement et plus intelligemment.

A) Un nouveau pacte de confiance avec les collectivités

A cet égard, je tiens à vous dire un mot du pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités annoncé par le présent gouvernement. Ce n'est pas une simple expression vide de sens. Sur cette thématique, le projet de loi de finances pour 2018, conformément aux engagements du Président de la République, est en rupture avec les précédents.

Il se caractérise précisément par la confiance accordée aux élus locaux. Il ne comprend pas de baisse unilatérale des concours de l'Etat aux collectivités, contrairement aux années précédentes. La dotation globale de fonctionnement sera stable pour la première fois depuis 4 ans. Les subventions d'investissement aux collectivités se maintiennent à un niveau élevé, de 1,8 milliards d'euros, soit 77 % de plus qu'il y a trois ans. La péréquation sera renforcée à hauteur de 190 millions d'euros pour les communes urbaines, rurales et les départements.

Pour autant, cela n'exclut pas que les collectivités prennent leur part, comme tous les autres acteurs publics, à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense. Elles devront, d'ici 2022, contribuer au redressement des comptes publics à hauteur de 13 milliards €. Mais la méthode pour y parvenir fera l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales.

L'effort demandé aux collectivités territoriales est un effort de modération de la croissance de leurs dépenses: elles pourront augmenter, mais pas de plus d'1,2% par an. L'effort d'économie reposera prioritairement sur les 319 plus grandes collectivités, qui concentrent 2/3 des dépenses de fonctionnement totales des collectivités. Plus globalement, il sera demandé avec discernement, en tenant compte des situations particulières de chacune.

C'est l'esprit de ce nouveau pacte de confiance : garantir que les efforts soient faits avec équité, équilibre et concertation. L'Etat est là pour discuter avec des acteurs responsables, afin que nous participions tous utilement à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

Refonte de la carte intercommunale.

Revenons à l'année 2016. L'année dernière a été, vous le savez, celle de la refonte de la carte intercommunale. La loi portant de nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposait une restructuration des intercommunalités du Loiret, en vue de parvenir à des regroupements d'au moins 15 000 habitants. Fin 2015 et début 2016, les élus locaux ont été consultés afin de parvenir au meilleur consensus possible sur les regroupements à opérer, validés in fine par la commission départementale de coopération intercommunale et repris dans le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) adopté en mars 2016. La mise en œuvre du schéma, avec la résolution des nombreuses questions techniques et en lien étroit avec les élus concernés, s'est déroulée ensuite sur une période de 9 mois. Nous sommes donc passés au 1er janvier 2017 de 26 communautés de communes à 14, et nous avons gagné une communauté urbaine devenue métropole, celle d'Orléans Métropole.

A ce sujet, je tiens à souligner l'absolue complémentarité qui existe entre la métropole et les territoires ruraux du département. Cette complémentarité est due à la bonne volonté et à l'esprit de responsabilité des acteurs : elle a permis d'éviter une concurrence néfaste entre nos propres territoires, et elle est la meilleure manière de valoriser toutes les initiatives qui peuvent se développer en commun.

Partenariat renforcé en matière juridique.

Face à l'action des collectivités, l'Etat n'agit plus comme par le passé. Il ne se contente plus d'intervenir au seul stade du contrôle de légalité lorsque leurs actes ont déjà été soumis aux assemblées délibérantes. Il préfère aujourd'hui créer les conditions d'une assistance juridique en amont des décisions.

Bien que cette évolution soit naturelle et nécessaire, elle a demandé aux services de l'Etat et des collectivités des efforts d'adaptation non négligeables. Il a fallu créer un réseau de référents entre les collectivités et la préfecture.

A l'avenir, l'État va continuer d'affirmer son rôle de conseil auprès des collectivités. Ce travail partenarial est indispensable dans des domaines où le niveau de technicité est sans cesse croissant. Mais cela fait également partie de la relation de confiance que nous souhaitons entre l'Etat et les collectivités. L'Etat n'est pas là pour valider ou invalider leurs actes. Il est là pour faire en sorte que chacun puisse avancer en cohérence, dans le respect de la légalité républicaine et de la libre administration des collectivités.

B) Des préfectures modernisées (PPNG)

De manière générale, pour l'ensemble de leurs missions, les préfectures avaient besoin d'un effort de modernisation.

Le plan « Préfectures Nouvelle Génération » est une réforme d'une ampleur inédite, probablement depuis des décennies. Elle vise à repenser les modalités de délivrance des titres en simplifiant les démarches pour l'utilisateur et sécuriser leur délivrance. Elle vise également à concentrer les préfectures sur quatre missions prioritaires, dont l'actualité récente souligne l'importance :

- la sécurité, d'abord, et en particulier la gestion locale des crises ;
- la lutte contre la fraude documentaire, ensuite, qui est un autre aspect de la mission de sécurité ;
- l'expertise juridique et le contrôle de légalité, dans un sens plus

partenarial, comme je l'ai expliqué ;

- et la coordination territoriale des politiques publiques.

Pour la mise en œuvre de ces réformes, tout le corps préfectoral est mobilisé, avec l'appui éclairé de notre service de coordination interministérielle. Elles impliquent un plan de grande ampleur en ressources humaines, piloté par la direction de la mutualisation, de la logistique et des moyens.

La nouvelle organisation, qui s'est mise en place progressivement en 2017, a pour ambition de rationaliser l'organigramme par blocs de compétence. En particulier, une direction des sécurités a été créée au sein des services du cabinet, ainsi qu'une direction de la citoyenneté et de la légalité et une direction des migrations et de l'intégration rattachées au secrétariat général. Il faut y ajouter un pôle d'appui juridique spécialisé en police administrative, qui vise à renforcer l'expertise juridique non seulement de notre préfecture, mais également des autres, au niveau national, qui souhaiteraient le solliciter.

Dans ce nouveau cap donné au réseau préfectoral, les sous-préfectures jouent un rôle central. Celles de Montargis et de Pithiviers sont confortées dans leurs missions d'ingénierie territoriale, pour être encore plus présentes, en appui auprès des porteurs de projet.

Un « projet territorial » de l'État dans le Loiret a été élaboré en ce sens en mai 2016 en s'appuyant sur les propositions d'un groupe de travail intégrant le conseil départemental et des représentants de l'Association des Maires du Loiret et de l'Union Départementale des Maires Ruraux.

C) Une relation nouvelle avec l'utilisateur

La réforme des préfectures n'aurait toutefois pas de sens si elle ne se traduisait pas dans une relation nouvelle avec l'utilisateur.

Amélioration de l'accessibilité des services publics.

Le sentiment d'appartenance à la République est intimement lié à la capacité des habitants à accéder aux services publics essentiels.

Notre objectif est de veiller à la présence équilibrée et pérenne des services, en particulier dans les territoires ruraux. L'Etat s'appuie pour ce faire sur les implantations territoriales des administrations et opérateurs existants ; il favorise aussi, là où c'est pertinent, les solutions de mutualisations qui autorisent une présence de proximité et de qualité des différents acteurs assurant des missions de service public.

Cette réflexion collective est menée avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, piloté par l'Etat et le Conseil Départemental. Je me félicite de cette action commune, qui programme un panel d'action destinées à renforcer l'offre de services dans les zones qui en manquent le plus, en matière de services sociaux, de santé, d'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap, de sport, de culture, d'aide à l'enfance ou à la parentalité.

Dans le contexte, il faut souligner tout particulièrement le rôle des Maisons de Service au public. En 2016, dans le Loiret, cinq structures ont été reconnues sous cette appellation, et nous en comptons neuf à l'heure actuelle. Il s'agit de

« services au public » dans une très large acception. Il faut saluer les principaux partenaires de ces structures mutualisées que sont Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance maladie et le groupe La Poste, dont les bureaux de poste à faible activité sont transformés en maisons de services au public.

Il faut également mentionner le dispositif des maisons de l'État, ces lieux où sont regroupés, au niveau infradépartemental, les services de proximité de l'État ou d'opérateurs nationaux. Depuis 2014, nous avons mis en place une maison de l'État à la sous-préfecture de Pithiviers : elle reflète notre volonté, y compris en arrondissement, de mutualiser et d'économiser les moyens, non pas en réduisant la palette de services à disposition des usagers, mais au contraire en la rendant plus claire et plus simple d'accès.

Numérisation des procédures.

Les modalités de délivrance des titres ont également été modernisées, comme vous le savez, par la numérisation des procédures et l'instruction mutualisée des demandes. Elles ont été mises en place au cours de l'année 2017 : pour les cartes nationales d'identité, les usagers peuvent, depuis mars dernier, effectuer leur demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil. Pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation, la procédure de demande se fait depuis début novembre uniquement en ligne. Les guichets de la préfecture restent cependant ouverts aux usagers pour de l'assistance et des conseils face à ces nouvelles modalités.

Ces nouvelles modalités de délivrance ont plusieurs objectifs. Le premier est de donner à l'utilisateur la liberté de réaliser ses démarches quand il le souhaite et

où il le souhaite, par la voie numérique. Ceux de nos concitoyens qui sont victimes de la fracture numérique, et qui n'ont pas accès à internet ou à un ordinateur, peuvent bénéficier d'un point numérique au guichet de la préfecture, où ils recevront également l'assistance de nos agents.

Le deuxième objectif, tout aussi essentiel, est d'assurer la sécurisation des titres que nous délivrons, pour lutter contre la fraude. C'est un enjeu fondamental pour notre sécurité individuelle et collective.

Moderniser sans réduire notre champ d'action, simplifier sans perdre en qualité de service, réformer pour gagner en efficacité et en clarté : voilà les objectifs qui guident aujourd'hui la transformation de l'État.

Conclusion

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Je veux à nouveau vous remercier de votre accueil et redire ma gratitude aux élus comme aux agents de l'État qui s'engagent dans leurs missions d'intérêt général dans le Loiret.

Aucune de nos missions ne serait possible sans ce partenariat de plus en plus étroit et constructif avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles figure le conseil départemental.

L'année 2017, qui se termine, fut riche en réalisations. Pour répondre aux exigences d'une société en mouvement, l'État et les collectivités territoriales adaptent, dans tous les domaines, leur organisation et leur action. Ils doivent être toujours plus efficaces, plus proactifs, plus agiles, plus accessibles, plus économes. Aujourd'hui, notre action est souvent placée sous le signe de l'urgence. Nous devons répondre ensemble à des besoins immédiats, tout en fixant un cap.

L'année 2018, qui se profile, présente de nombreux défis. Grâce à la relation de confiance que nous entretenons, nous les appréhendons ensemble, avec sérénité et détermination.

Je vous remercie et me tiens à présent à votre disposition pour répondre à vos interrogations.